

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 5 février 1971

La séance est ouverte à 11 heures.

## AFFAIRES COURANTES

### LE CANADIEN NATIONAL

#### L'AMÉLIORATION FINANCIÈRE DES PENSIONNÉS

[Traduction]

**L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai transmis au Canadien National le rapport du comité permanent des transports et des communications, il y a quelques semaines, j'avais promis qu'à la première occasion je ferais connaître à la Chambre la réponse du CN aux diverses propositions du rapport qui portait sur le régime de pension de la compagnie.

Je suis heureux de pouvoir annoncer à la Chambre que le directeur général du CN vient de m'informer que la société qu'il dirige a pris des mesures qui permettront d'améliorer la situation financière de ses pensionnés, situation rendue difficile à cause de l'augmentation du coût de la vie au cours des dernières années.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Jamieson:** Les personnes qui reçoivent une pension en vertu du régime de pension du CN, 1959, et qui ont pris leur retraite le ou avant le 31 décembre 1969, verront leur pension augmentée de 2 p. 100 par année de retraite. Par exemple, l'augmentation sera de 2 p. 100 pour ceux qui ont pris leur retraite en 1969, de 20 p. 100 pour ceux qui l'ont prise en 1960, de 40 p. 100 pour ceux qui sont à la retraite depuis 1950, et ainsi de suite. Des augmentations semblables seront versées aux veuves des retraités décédés au titre des allocations au conjoint survivant.

Dans le cas des pensionnés du régime de retraite du CN de 1935, la prestation de base mensuelle de \$25 du régime non contributif sera portée à cinquante dollars par mois pour ceux qui ont pris leur retraite en 1965 et au cours des années précédentes. Quant à ceux qui ont pris leur retraite en 1966, 1967, 1968 et 1969, l'augmentation sera de vingt dollars, quinze dollars, dix dollars et cinq dollars respectivement puisque ces retraités touchent des prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec qui compensent cette différence. Ces augmentations prendront effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier de cette année et les paiements commenceront dès que les procédures nécessaires auront été mises en place, ce qui mènera probablement au mois d'avril prochain.

Je dois souligner que, comme la société l'avait annoncé l'automne dernier, les retraités bénéficiant du régime CN 1935 qui reçoivent une retraite pour laquelle ils ont cotisé

peuvent voir leur retraite rajustée suivant le régime de 1959 ou de 1952 en vigueur au moment de leur départ en retraite.

S'il en est de leur intérêt, il est bien évident qu'ils recevront également les augmentations actuellement décrétées pour les retraités bénéficiant du régime de 1959.

• (11.10 a.m.)

Ces mesures mettent substantiellement en œuvre les recommandations du comité permanent des transports et des communications pour autant qu'elles concernent les pensionnés actuels. Les recommandations du comité concernant les employés en service ont été incluses avec les demandes de salaires de certains groupes de négociation et font actuellement l'objet de négociations entre les chemins de fer et les syndicats intéressés. Je suis sûr que tous les députés seront aussi heureux que moi d'apprendre cette nouvelle fort bien accueillie par les pensionnés du Canadien National.

**M. Robert McCleave (Halifax-East Hants):** Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord remercier le ministre d'avoir eu l'obligeance de me fournir une copie de cette déclaration avant le début de la séance. Je dois dire qu'en l'occurrence le char de l'État a été lent à se mettre en marche, car il y a longtemps que cette requête a été faite.

Je ne pense pas que nous soyons trop généreux pour ces pensionnés lorsqu'on songe à ce que l'inflation a fait à leur pension depuis près de dix ans, mais cela montre que le régime parlementaire a un certain avantage et souligne la valeur de la constance, de l'étude en comité et des talonnements répétés des députés de l'opposition. Il y a seulement une semaine je parlais à un de ceux qui ont pris la décision au sujet des pensions et cette décision n'avait pas alors été prise. Il m'a demandé ce qui arriverait aux bills de financement du CN et d'Air Canada dont la Chambre est saisie et je lui ai répondu qu'à mon avis, il seraient examinés à fond, voire dans les moindres détails, à moins qu'on nous donne l'assurance qu'on s'occupe des cheminots pensionnés. On a apparemment compris. Je présume que ce qui a été fait pour le CN le sera également pour les anciens chemins de fer qui font maintenant partie du réseau du CN.

Enfin, monsieur l'Orateur, je répète que même si la nouvelle est réjouissante et qu'elle marque l'aboutissement d'une lutte qui dure depuis fort longtemps le fait est que la formule de 2 p. 100 ne donne pas aux pensionnés ce qu'ils auraient dû avoir dès le début.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, pour ceux d'entre nous qui travaillons à cette